

Une autre nature en ville : l'aménagement de la boucle nord des Hauts-de-Seine

Catherine CARRÉ et Michèle CHARTIER

Université de Paris 1

Résumé.— Réduite aux parcs et aux forêts, la nature a été utilisée dans les villes françaises comme instrument au service de l'urbanisme et de l'aménagement. Certains projets urbains actuels redonnent une place centrale aux processus physiques comme partie prenante du territoire. Ils font de la nature un acteur à part entière du développement urbain. Cette conception de la nature paraît en rupture par rapport aux conceptions antérieures. Toutefois, l'intention revendiquée par les porteurs des projets peut passer par une intégration des réalisations précédentes. L'aménagement en cours des berges de la Seine par le conseil général des Hauts-de-Seine semble une application exemplaire de cette nouvelle conception de la nature au service du renouvellement urbain. Le traitement cartographique montre les contraintes et les enjeux de l'intégration de la nature dans la boucle nord des Hauts-de-Seine.

Corridor fluvial • Développement durable • Diversité biologique • Partenariat • Projet urbain

Abstract.— **Another kind of nature in the city: urban planning in the northern loop of the Hauts-de-Seine.**— Confined to parks and forests, nature in French urban areas has been used as an instrument for urban planners and developers. Recent urban projects have sought to give natural systems a fuller role in territorial development. This new function can be considered a radically new approach. At the same time, current redevelopment projects must also integrate existing facilities. The redevelopment of the banks of the Seine by the Hauts-de-Seine council is a good example of this new role that nature can play in urban revitalisation. Maps show the constraints and issues that must be taken into account.

Biodiversity • Green corridor • Partnership • Sustainable development • Urban project

Resumen.— **Una otra naturaleza en la ciudad: el ordenamiento de la margen norte de los Hauts-de-Seine.**— Limitada a los bosques y parques, la naturaleza ha sido usada en las ciudades francesas como instrumento al servicio del urbanismo y del ordenamiento. Algunos proyectos urbanos actuales dejan nuevamente un espacio central a los procesos físicos como parte fundamental del territorio. Hacen de la naturaleza un actor entero del desarrollo urbano. Esta concepción de la naturaleza aparece en ruptura con el pasado. Sin embargo, la intención reivindicada por los responsables de proyectos puede integrar las precedentes realizaciones. El ordenamiento actual de las margenes del río Sena por el Consejo general del departamento Hauts-de-Seine parece ser una aplicación ejemplar de esta nueva concepción de la naturaleza al servicio de la renovación urbana. El tratamiento cartográfico muestra los límites y los desafíos de la integración de la naturaleza en el meandro norte de los Hauts-de-Seine.

Asociación • Corredor fluvial • Desarrollo sostenible • Diversidad biológica • Proyecto urbano

Introduction

S'il existe toujours une interrogation sur la définition et la part de la nature en ville, aujourd'hui les conceptions théoriques et les projets d'aménagement les placent du côté du social. Cependant, depuis les années 1970 l'ensemble des acteurs est passé de l'idée

d'une nature assujettie à la conviction d'une composition nécessaire de la ville avec les éléments naturels. Au-delà de l'effet de mode, la dynamique actuelle du développement durable semble ouvrir une nouvelle phase dans l'acception de la nature en ville.

Le projet en cours du Conseil général des Hauts-de-Seine d'un schéma d'aménagement et de gestion de la Seine et de ses berges permet d'explorer une interprétation du développement durable en milieu urbain dense. Il s'agit de reconstituer sur 16 km une promenade articulée avec les parcs publics et les trames vertes existants. Le schéma répond à des objectifs classiques d'amélioration de la qualité de l'eau, de reconquête des berges et de promenade. Il y ajoute le développement des activités économiques liées au fleuve (entreprises, transport, tourisme) et la restauration des fonctions biologiques du fleuve. Ces conceptions actuelles de la nature sont en rupture par rapport à celles appliquées dans certains équipements des Hauts-de-Seine. Pour autant, ce cheminement piétonnier et cycliste au nord du département, le long de la boucle industrielle de la Seine, constitue un aménagement original tout en étant en continuité avec les pratiques d'aménagement antérieures. Il s'agit bien d'intégrer ces réalisations en les remodelant et en leur donnant un nouveau sens.

Ce projet permet de retracer depuis l'après-guerre les différentes étapes de la pensée d'une nature urbaine et de montrer l'originalité des conceptions actuelles. L'objectif de cet article est de proposer un regard géographique sur la place de la nature dans les projets urbains depuis cinquante ans. Il s'agit d'analyser successivement la définition de la nature dans le discours des acteurs de l'aménagement et son traitement dans les réalisations achevées ou futures.

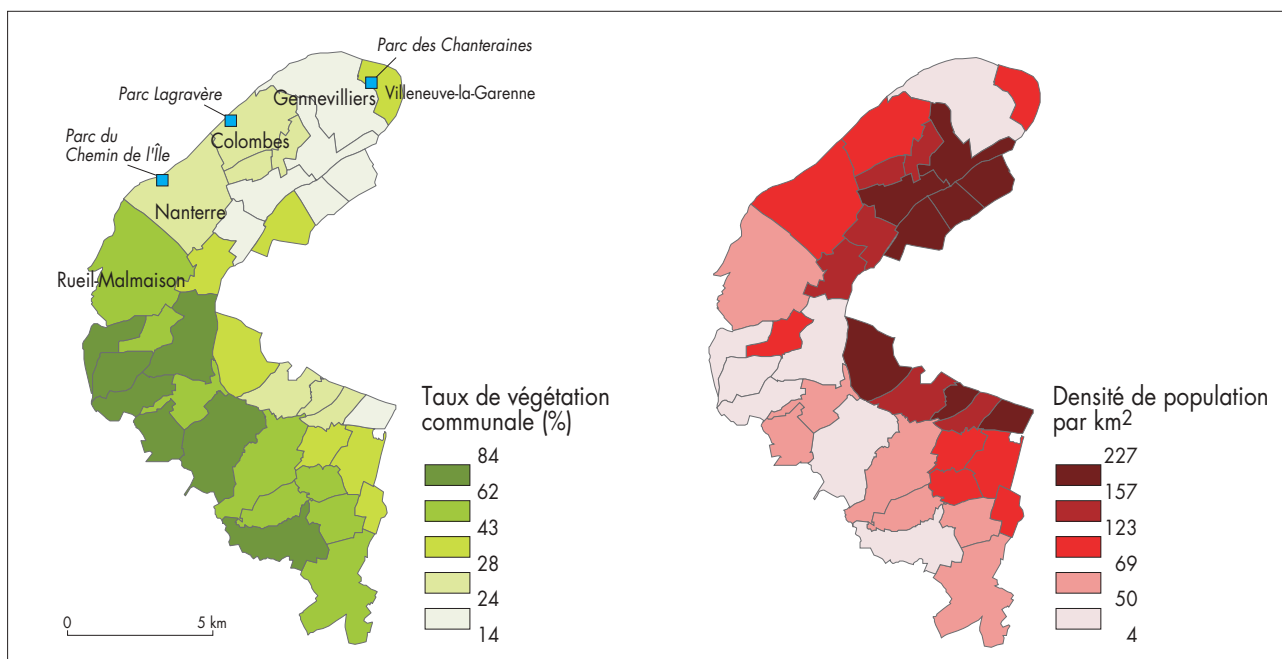
Au-delà du travail d'analyse de l'évolution du discours sur la nature, il convient alors d'apprécier la portée de cette application du développement durable. S'agit-il d'un caprice que le département des Hauts-de-Seine peut se permettre ? Au contraire, a-t-on affaire à un réel changement dans la prise en compte des territoires et de l'action publique ?

1. Nouveaux regards et nouvelles fonctionnalités

D'une conception de la nature formelle et sociale...

Le rôle le plus ancien dévolu à la nature est de contribuer à la qualité de la vie des citadins. Les Hauts-de-Seine sont le premier département vert de la petite couronne parisienne avec près de 45 % de leur superficie réservés aux espaces verts, publics ou privés confondus, dont la moitié est considérée comme encore naturelle. Cependant, le Nord de la boucle présente une forte carence en espaces verts publics (fig. 1). L'hétérogénéité du cadre de vie et l'absence de repères visuels, la déstructuration du tissu par les voies rapides et les emprises ferroviaires donnent au paysage un caractère ingrat que ne parvient pas à compenser la végétation située sur le domaine privé. À l'inverse, le Sud des Hauts-de-Seine offre des paysages urbains remarquables, avec un relief mouvementé, la présence de l'eau, une qualité architecturale qui renforce l'armature végétale publique.

Dès la fin des années 1960, la création d'espaces verts est perçue comme une réponse nécessaire à l'urbanisation d'après-guerre dénoncée comme pathogène (Soubeyran, Berdoulay, 2002). Cette réponse est essentiellement quantitative : la circulaire Vilmorin de 1973 impose un ratio de 10 m² par habitant dans les nouveaux projets d'aménagement et consacre les espaces verts comme équipements structurants d'intérêt public et comme une réponse sociale en faveur d'un meilleur cadre de vie. Le parc Pierre Lagravère date de



1. L'inégale répartition de la végétation entre les communes des Hauts-de-Seine (d'après le cadastre vert des Hauts-de-Seine).

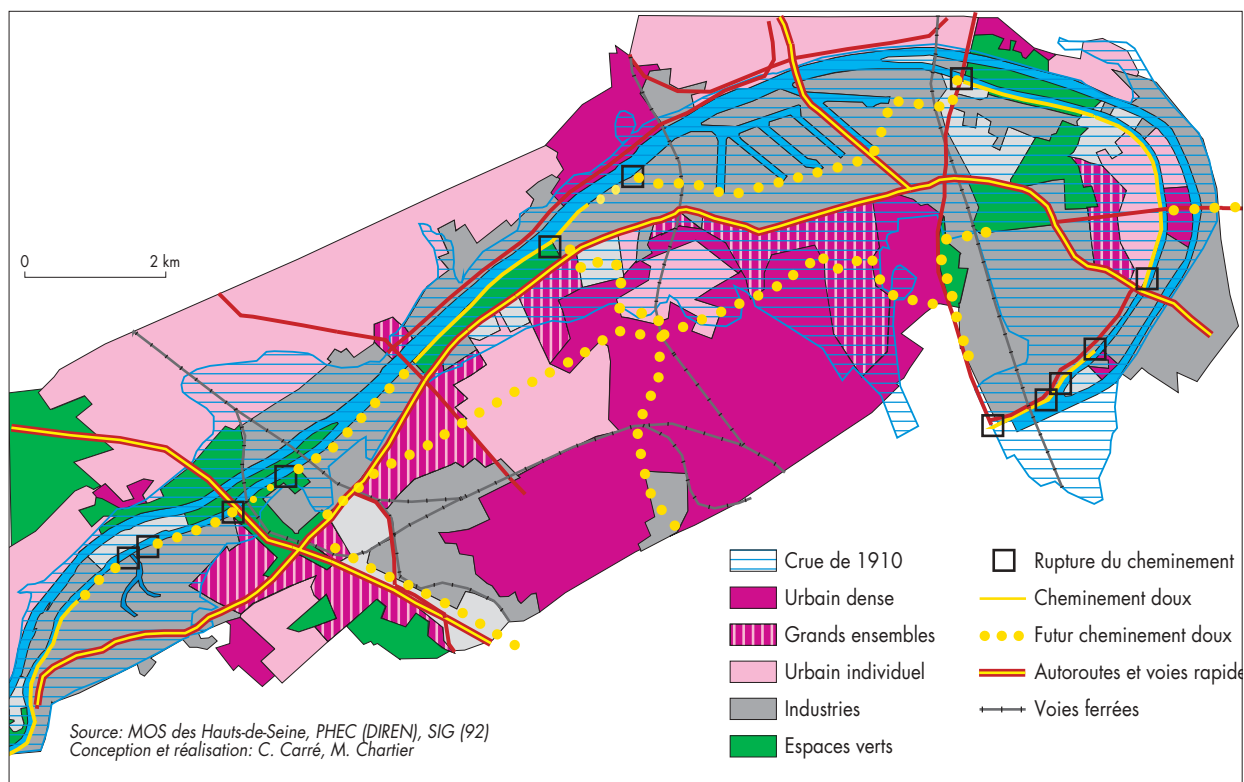
La mise en regard des cartes de la densité de la population et du taux de végétation montre une relation négative entre les deux phénomènes ainsi qu'un clivage spatial interprété comme un indicateur du clivage social existant entre le Nord et le Sud de la boucle de la Seine. On perçoit également, comme facteur secondaire, la proximité du pôle parisien qui accroît la densification de l'habitat à son contact (le taux de végétation mesure le rapport entre les masses vertes et la superficie communale. Les masses vertes ont été calculées à partir de l'activité chlorophyllienne repérée sur des photographies infrarouge).

cette époque. Créé sur une ancienne île de la Seine, rattachée aux berges de Colombes, il dessert les barres voisines et abrite les équipements sportifs de la commune.

Le concept anglais d'« *open space* » est adopté au début des années 1980 par l'IAURIF en rupture avec le terme d'« espace vert » connoté négativement comme peu accessible, de nature banale et aux aménagements fonctionnels (Thibault, 2001). Jusque-là, seuls les forêts périurbaines et les parcs urbains étaient pris en compte dans les documents d'aménagement. Conçu comme le négatif des espaces construits, « l'espace ouvert » traite des milieux plus inhabituels comme les carrières, les talus de voies ferrées ou d'autoroute. Les fonctions des espaces verts ne doivent plus être seulement récréatives, esthétiques ou biologiques, elles doivent être aussi paysagères, économiques et scientifiques. Peu à peu, à l'espace public en continu s'ajoute l'espace interstitiel public ou privé. Le parc des Chanteraines illustre cette orientation. Financé par le Conseil général et la Région, ouvert depuis 1991, il est construit sur d'anciennes gravières et friches industrielles. La [figure 2](#) montre les correspondances entre la zone inondable et l'occupation industrielle. La forme du parc hachée par les infrastructures, à cheval sur les communes de Gennevilliers et d'Épinay-sur-Seine, est le reflet des contraintes et des opportunités foncières. Ce parc est composé de plusieurs sous-espaces aux attributions originales : une roselière, une ferme pédagogique, un centre de plongée, des zones de pratique de la voile, de baignade et le cirque de Paris.

... à la reconquête des rivages fluviaux

La nature cependant reste encore instrumentalisée. L'environnement est devenu un mot magique pour repenser le tissu urbain et soigner la ville mal bâtie (Calenge, 1996). La nature fonctionne comme modèle implicite du bon projet urbain. Les collectivités se dotent



2. Les enjeux de la reconquête des berges de la Seine: de Rueil-Malmaison à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine 2003)

La carte élaborée à partir des modes d'occupation du sol permet d'identifier les enjeux de la politique d'aménagement menée par le département des Hauts-de-Seine. Le pourtour de la boucle est marqué par la forte implantation industrielle de la première moitié du ^{xx}^e siècle, favorisée par la proximité du fleuve, la planéité des terrains et la faiblesse relative du coût foncier en raison de l'inondabilité. Les espaces verts y sont représentés comme des espaces clos et dissociés les uns des autres. En rendant de nouveau le fleuve accessible aux habitants, la promenade le long des berges assurera aussi la liaison entre les parcs.

de plans verts et de chartes d'écologie urbaine, et intègrent dans leur POS des trames vertes, des coulées vertes, comme celle de Colombes, ou un cadastre vert. Le parc des Chanteraines est un des maillons de la trame verte régionale dont la vocation est d'assurer la continuité entre l'espace vert urbain et la ceinture verte périurbaine: il est la transition entre le centre de l'agglomération et la forêt de Montmorency.

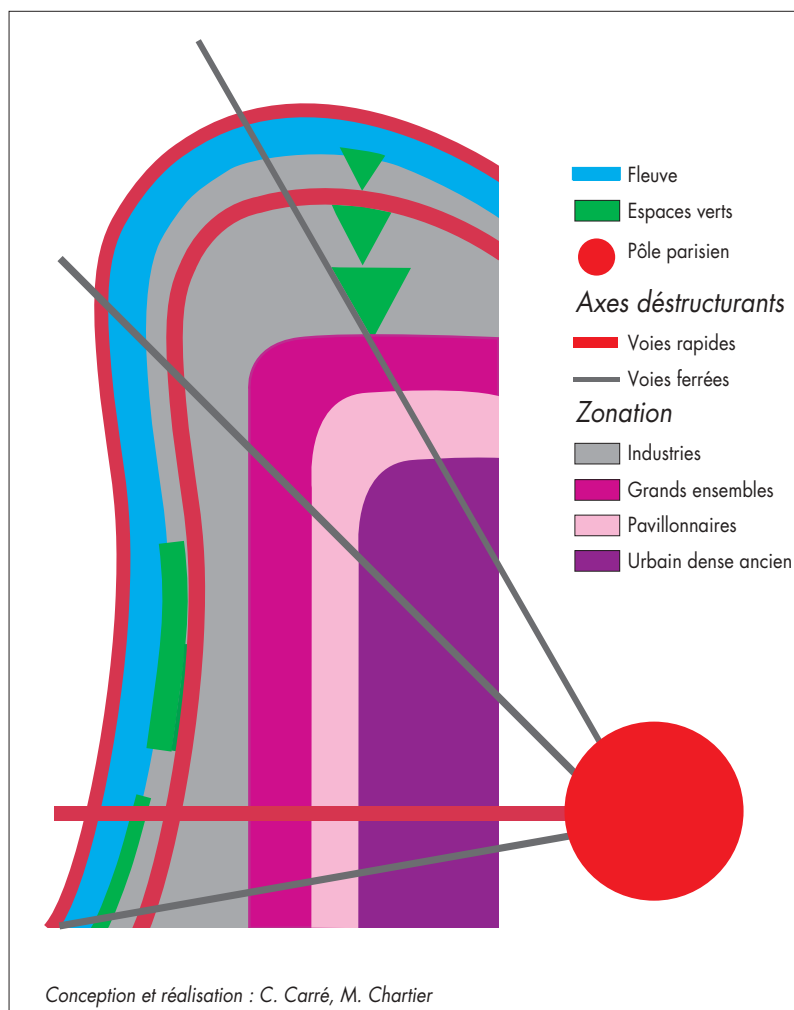
Un début de réintroduction des processus physiques s'opère à partir des années 1980. Les techniciens dénoncent l'enfouissement systématique de l'eau en sous-sol. Avec la pollution croissante de l'eau, les riverains se sont détournés des rivières. Ils abandonnent des berges, privatisées par les entreprises, les péniches des particuliers ou les gens du voyage, ou régulièrement transformées en décharge lorsque les industries disparaissent. Confrontés aux inondations et aux pollutions de l'eau des rivières, les services urbains d'assainissement préconisent un mode de gestion autre que l'évacuation systématique dans des canalisations souterraines. Ils privilégient un écoulement en surface et, lorsque c'est possible, la réouverture des rivières. Le discours de l'aménageur s'enrichit de la nécessité de rendre les rivières aux habitants. Le Schéma de gestion durable et d'aménagement de la Seine et des berges de juin 2003 reprend ces positions. Les fonctions de la ville doivent cohabiter avec celles du fleuve: la qualité de l'eau doit être assurée, les berges doivent être adaptées aux besoins de la faune et de la flore. Sur la [figure 3](#), on peut constater la faiblesse des connexions actuelles entre les quartiers et les espaces verts: le projet impose une reconstruction de la continuité du cheminement public entre les quartiers

et les espaces verts. Néanmoins, jusqu'à récemment, les rivières urbaines étaient peu considérées dans leur globalité. D'une façon générale, les processus physiques restent relativement méconnus ou ignorés (Blanc, Deléage, Hotyat, Mathieu, 2000) soit parce que la technique triomphante est censée tout résoudre, soit parce que la nature en tant que telle n'est pas une préoccupation.

2. Écosystèmes et développement territorial : mariage d'amour ou de raison ?

L'un des objectifs du schéma de gestion et d'aménagement de la Seine et des berges de juin 2003 est de reconstruire un écosystème garantissant une plus grande variété des espèces et des milieux. C'est la première fois que la nature en tant que telle est un des fondements de l'aménagement urbain. La démarche d'inventaire du Schéma départemental des espaces naturels sensibles, engagée par la loi de 1985, a permis d'identifier une richesse biologique étonnante sur les berges de la Seine, développée dans les interstices des zones

industrielles laissés à l'abandon depuis des décennies. À Nanterre, le chemin de l'île qui jouxte les dépôts pétroliers du port abrite quatre plantes rares en Île-de-France. Afin de conserver cette biodiversité, des espaces protégés jalonnent la rive pour assurer, sous forme de relais, le transit des espèces : ouverts, ces espaces seront de fait soustraits à la promenade par la conservation de la raideur des berges et un cheminement placé en retrait. Le retour du biologique dans la ville se décline aussi par l'instauration d'une plus grande biodiversité dans certains parcs reconnus comme trop fonctionnels ou par la création d'espaces verts originaux : le parc du Chemin de l'île à Nanterre se veut résolument futuriste et pédagogique. La nature est mise en scène comme « machine biologique » avec toute les étapes d'un traitement biologique de l'eau.



3. Des territoires morcelés sous l'effet de logiques métropolitaines

La répartition centre-périérie de l'habitat et le rayonnement des voies de communication illustrent remarquablement l'organisation de la proche banlieue par le pôle parisien. À l'échelle du département, la zonation voies rapides/industries/grands ensembles/habitats traditionnels isole les habitants du fleuve. Les infrastructures, coupure visuelle et sonore, hachent le paysage. À l'échelle des quartiers, l'urbanisme des grands ensembles, les appréhensions des habitants à traverser des cités bloquent l'accès aux parcs et aux berges.

Alors que le projet de trame verte et d'aménagement paysager des zones industrielles tend à reconstituer et reconstruire une lisibilité du paysage, les infrastructures demeurent des fractures.



Photos 1 et 2. La coulée verte de Colombes: un corridor végétal de 850 m de long sur 20 m de large sur le site d'une ancienne ligne ferroviaire

Cet espace très particulier a une valeur historique et patrimoniale. Il participe ainsi au maillage du tissu urbain dense par une trame végétale. L'originalité du site est renforcée par la présence de rails et d'un wagon aménagé qui accueille des activités pédagogiques. Là aussi, ce site présente une grande diversité faunistique (152 espèces d'insectes, plus de 30 espèces d'oiseaux, et quelques mammifères comme le hérisson, la pipistrelle ou le lézard des murailles).

© Conseil général des Hauts-de-Seine (2001). *Schéma départemental des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine*.



L'orientation originale du schéma de gestion et d'aménagement du fleuve est de faire cohabiter l'écosystème fluvial et les activités économiques. Le projet doit composer avec les contraintes fortes héritées du développement économique et de l'urbanisation des deux derniers siècles. Localement, les paysages semblent confus, désordonnés. L'analyse du mode d'occupation du sol (fig. 2) et sa schématisation (fig. 3) montrent que l'organisation des rives des fleuves urbains obéit à des logiques supra locales dont les boucles de la Seine ne sont

qu'une illustration. Parmi les objectifs fixés par le Conseil général, il s'agit de maintenir l'activité portuaire et de relancer le transport fluvial de passagers. La forme du cheminement conservera l'esprit et les vestiges des activités passées (aménagement du chemin de halage), et valorisera les installations actuelles: transbordement, animation des façades des bâtiments industriels (entrée du port de Gennevilliers).

Pour autant, le parti pris d'une réintroduction des fonctions biologiques du fleuve dans un milieu urbain dense, associé au développement économique, demeure exemplaire. L'action des services techniques des Hauts-de-Seine est novatrice dans ce domaine; elle est soutenue, depuis quelques années, par les élus, les chefs d'entreprise et les habitants acquis aux principes du développement durable et prêts à l'appliquer au milieu urbain. Il a été possible de donner une place centrale à l'écosystème fluvial grâce au choix de réutiliser l'existant dans l'aménagement: ce choix se révèle moins onéreux qu'une reconstruction complète des berges telle qu'elle est généralement pratiquée en milieu urbain.

Le Département n'a pas de légitimité pour aménager et protéger l'ensemble des berges dont l'entretien



Photo. 3. Extrait du cadastre vert des Hauts-de-Seine
(© Conseil général des Hauts-de-Seine)

incombe aux services de l'État (Voies navigables de France) et aux riverains. Cependant, depuis une dizaine d'années, l'entretien des berges n'a pas été effectué et le Département a été sollicité par les communes pour aider à la réalisation des travaux. Le Département s'est appuyé sur cette demande pour proposer un schéma d'ensemble de gestion des berges dans l'optique d'une concertation la plus large possible. L'aménagement du territoire ne peut plus être pensé de façon générale et uniforme. Chaque collectivité doit penser son territoire, formuler des propositions.

Depuis une vingtaine d'années, les tensions urbaines ne sont plus seulement analysées en termes de clivages sociaux mais aussi de fragmentations territoriales. Dans les Hauts-de-Seine, cela se traduit par un intérêt accru pour l'opposition entre les communes nord et sud de la boucle. La place du fleuve, comme acteur à part entière du développement territorial, se comprend



Photo 5. La promenade des bords de Seine à Rueil-Malmaison en 2000

L'ancien chemin de halage est traité en promenade jardinée en continuité avec les jardins des parcs immobiliers : une approche assez traditionnelle où l'on tente cependant de réintroduire l'esprit des peintres impressionnistes.

© Conseil général des Hauts-de-Seine (2001). *Schéma départemental des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine.*

La nature est alors invoquée comme médiation entre la production et l'appropriation des espaces urbains, au travers de pratiques de concertation qui, jusqu'alors, ne la prenaient pas en compte.

Le choix d'une politique de développement territorial se retrouve dans les innovations des pratiques d'aménagement (Trapatzine, 2002). L'acquisition des terrains reste le premier moyen utilisé par le Département, soit directement par lui-même, soit par des subventions aux communes. Les subventions sont soumises à des critères d'attribution encourageant la création d'espaces verts et la non minéralisation des sols. Le financement provient de la taxe sur les permis de construire (1 % de



Photo 4. La presqu'île du port de Gennevilliers située entre deux darses

Les berges partiellement boisées et paradoxalement isolées assurent la tranquillité nécessaire à la nidification.

© Conseil général des Hauts-de-Seine (2001). *Schéma départemental des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine.*

au regard des transforma-

tions actuelles de l'action publique. Les élus sont confrontés aux limites d'une action publique reposant sur l'attraction des entreprises, pour assurer la croissance économique et sociale, et sur la redistribution de l'argent public aux territoires les plus défavorisés.

Au-delà des clivages sociaux, ce sont les décrochages territoriaux qui font problème. Il y a un découplage entre l'essor économique et la promotion sociale. La rhétorique du développement durable à l'œuvre dans le projet fonctionne sur un assemblage ville-nature créateur de richesse : l'équilibre reconstitué entre les habitants et une nature active doit aboutir à une réappropriation du territoire par ses habitants, à fixer les entreprises et les ménages. Cet examen, fait par les spécialistes de la ville, est aujourd'hui relayé par les habitants eux-mêmes.



Photo 6. Berge de la Seine à Nanterre

Conservation d'une ripisylve assez remarquable pour la région avec la présence d'une espèce végétale très rare en Île-de-France, *Carduus tenuiflorus*. Ces milieux sont protégés au titre de réservoirs ou relais biologiques.

© Conseil général des Hauts-de-Seine (2001). *Schéma départemental des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine.*



Photo 7. Une promenade dépayssante où l'on ne cherche pas à normaliser le cheminement : pas de revêtement au sol, les bordures sont laissées volontairement à l'état de friche, on accorde une place privilégiée à la nature spontanée.

© Conseil général des Hauts-de-Seine (2001). *Schéma départemental des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine*.

la valeur des constructions nouvelles). Les services du Département ont développé d'autres moyens de partenariat, fondés sur la concertation, la négociation et le pilotage (Entretiens de Nantes, 2002). Ils apportent leurs compétences techniques pour l'élaboration des dossiers. Ils explorent tous les types de conventions. La concertation avec les habitants se fait encore par l'intermédiaire des communes (comités de quartiers) et les associations. Les demandes sont parfois contradictoires entre la faisabilité du projet et les désirs des futurs promeneurs : mobilier urbain, éclairage en opposition avec les fonctions biologiques souhaitées ; création de places de parking refusée par le Département car le stationnement consomme de l'espace et un parking en appelle un autre.

La cohérence du projet peut être vue à plusieurs échelles. Il est difficile d'envisager une gestion globale du fleuve et de ses berges en ne tenant compte que d'une seule rive. Pour l'instant, cette gestion reste entravée par les découpages administratifs : il n'y a pas de projet commun entre le département des Hauts-de-Seine et celui du Val-d'Oise. Le fleuve semble plus séparer qu'unir les territoires des deux berges. À l'échelle du département, la viabilité du projet sera subordonnée à l'adhésion des habitants. Les réserves les plus fortes portent sur l'accessibilité du cheminement dans son intégralité, le manque d'accès actuels ou des zones industrielles aux voies encore peu sûres. Il reste à lever les incertitudes sur la sécurité de la promenade (surveillance, sites Seveso) ou le peu d'attrait de la traversée de certains secteurs comme le dépôt de bus de la RATP ou la maison d'arrêt de Nanterre. Il faudra accepter cette nouvelle définition de la nature où des sections « mal entretenues », des murs tagués, les coulisses industrielles côtoieront les jardins familiaux et des parcs plus traditionnels.

Conclusion

La difficulté de l'exercice a consisté à analyser un projet en cours d'élaboration là où les géographes ont plutôt l'habitude de réfléchir sur l'existant. Le diagnostic est d'autant plus difficile à établir qu'il n'existe pas, comme souvent dans les aménagements, d'enquête des besoins ou des souhaits des futurs usagers. Le diagnostic est limité aux seuls documents conçus par les services techniques et approuvés par les élus. La confrontation du discours



Photos 8 et 9. Le parc Pierre. Lagravère et la promenade arborée des Peupliers

On est en présence d'un exemple typique du parc urbain des années 1970 : un domaine clos et bien ordonné où une nature imprévue n'a pas sa place. Le réaménagement qui a suivi la tempête de 1999 n'a pas remis en cause cette orientation.

© Conseil général des Hauts-de-Seine (2001). *Schéma départemental des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine*.





Photo 10. Le parc des Chanteraines

À l'intérieur du parc urbain classique, la rose-lière des Tilliers un habitat très riche en avifaune (le grèbe castagneux, le martin-pêcheur, la rousserolle effarvatte ou le bruant des roseaux y séjournent) sur une ancienne gravière laissée en eau de 9 hectares.

© Conseil général des Hauts-de-Seine (2001). *Schéma départemental des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine.*

du développement durable avec les discours antérieurs permet de constater que l'aménagement ne fonctionne plus sur des objets isolés (parcs, squares, promenades) mais sur des liaisons entre les différentes fonctionnalités physiques et sociales, passées et présentes. Il n'est plus question de fixer *a priori* des fonctions déterminées aux lieux ; il faut laisser une place aux processus physiques, aux appropriations futures des usagers et assurer la réversibilité des aménagements. Par rapport aux projets existant en France, cette approche se singularise par ses choix peu flatteurs, moins esthétiques et très conceptuels, mais qui doivent se révéler moins onéreux, au moins en investissements. Dans l'ignorance des désirs des habitants, il existe une réelle prise de risque que peut, il est vrai, assumer un département tel que celui des Hauts-de-Seine. Certaines réalisations seront inhabituelles et pourront susciter un refus sans appel comme un certain engouement.



Photo 11. Entrée du port de Nanterre

Ce site d'extension modeste mais voué en grande partie au stockage des hydrocarbures renferme des friches xériques mais aussi des espèces rares dans la région telles que *Lepidium graminifolium* et *latifolium*, *Reseda alba* et *Bidens frondosa*.

© Conseil général des Hauts-de-Seine (2001). *Schéma départemental des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine.*



Photo 12. Panorama de l'entrée du port autonome de Gennevilliers

Il illustre particulièrement la volonté de valoriser les abords des sites industriels en cours d'activité malgré les difficultés inhérentes à la sécurité et à la dangerosité des lieux (plusieurs sites classés Seveso 1 et 2). Dans cette optique, le Port autonome a établi en 1996 un schéma d'aménagement visant à organiser les paysages portuaires et à mettre en scène les entrées et les limites du port.

© Conseil général des Hauts-de-Seine (2001). *Schéma départemental des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine.*



Photo 13. Un point de vue sur une darse du port de Gennevilliers avec au loin la ceinture des tours HLM de la commune de Gennevilliers

Seuls les maigres reliquats de nature relégués sur les berges et longtemps inaccessibles ont constitué des espaces de détente avant l'ouverture du parc des Chanteraines.

© Conseil général des Hauts-de-Seine (2001). *Schéma départemental des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine.*

Références bibliographiques

- BLANC N., DELÉAGE J.-P., HOTYAT M., MATHIEU N. (2000). « La nature dans la ville, des stéréotypes à abattre ». *TDC, CNDP*, n° 795, 37 p.
- CALENGE C. (1996), « De la nature en ville ». *Annales de la recherche urbaine*, n° 74, p. 12-19.
- CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTS-DE-SEINE (1996). *Guide pour l'aménagement écologique et paysager des berges de la Seine*. Nanterre : Agence départementale des espaces verts, 2 vol.
- CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTS-DE-SEINE (2000). *Charte 2000*, 139 p.
- CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTS-DE-SEINE (2001). *Schéma départemental des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine*. Nanterre : Agence départementale des espaces verts, 182 p.
- CONSEIL GÉNÉRAL DES HAUTS-DE-SEINE (2001). *Cadastre vert des Hauts-de-Seine*. Nanterre : Agence départementale des espaces verts, 92 p.
- CRIF, IAURIF, AEV (1995). *Plan vert régional d'Île-de-France*. Paris : IAURIF, 250 p.
- ENTRETIENS DE NANTES (2002). « Renouveau des projets et des programmes : vers un urbanisme des modes de vie ». *Urbanisme*, n° 326, p. 46-48.
- PRÉFECTURE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT (1994). *Schéma directeur 2015*, 207 p.
- SOUBEYRAN O., BERDOULAY V. (2002). *L'Écologie urbaine et l'urbanisme, au fondement des enjeux actuels*. Paris : La Découverte, 268 p.
- THIBAUT C. (2001). « La composition avec la nature ». *40 ans en Île-de-France. Rétrospective 1960-2000*, série Études et développement, p. 123-142.
- TRAPITZINE R. (2002). « Urbanisme et offre foncière : vers une nouvelle voie ». *Études foncières*, n° 100, p. 27-30.

Crédits photographiques

Source : Conseil Général des Hauts-de-Seine, environnement et cadre de vie. Auteurs : A. Petzold, J. de Givry, F. Doury, B. Micard, T. Jullien, W. Labre, F. Redureau-Michels / B. Folléa – C. Gautier / LPO (E. Barbelette) / Jacana / Biotopie / Association Espaces (B. Mace) / Musée d'Île-de-France / Musée des Beaux-Arts de Rennes / Muséum National d'Histoire Naturelle, France (G. Arnal) / Muséum d'Histoire Naturelle, Fribourg, Suisse / Pierre Dubois / Laurent Nitsch / Studio Perez / Inter Atlas / Cities Revealed.

Adresse des auteurs

Catherine Carré et Michèle Chartier, UFR de Géographie, Université Paris 1 - Sorbonne, 191 rue Saint-Jacques, 75005 Paris. Courriel : Carre.Catherine@voila.fr ; michele.chartier@pops.mae.u-paris10.fr